



Le fil de la Solidarité

Numéro 2 – Avril 2009

EDITORIAL - par Olivier Storez, président SPBN

Voici le 2^{ème} « fil de la solidarité » que nous vous proposons. Il contient beaucoup de pages, pourquoi ? L'assemblée générale d'une association est toujours un moment important de sa vie. Nous souhaitons donc que tous ceux qui n'ont pu venir soient tout de même informés, aussi bien les bénévoles que les personnes accompagnées.

Le but était de :

- Resserrer les liens des 3 départements.
- De prendre du temps de rediscuter de notre accompagnement, qui reste différent des institutions mais aussi complémentaire de celles-ci
- Et affirmer comme l'a dit Jean Tesson en conclusion que nos associations sont indispensables.

Je vous recommande donc de lire le rapport moral, et s'il vous pose question ou incompréhension de ne pas hésiter à en parler aux prochaines réunions départementales. Le thème de l'AG était le stress, c'était le même à l'AG de Solidarité Paysans national. Vous trouverez donc une synthèse des interventions, que nous avons entendues, réalisée par Anaïs. Bonne lecture.

1- Notre association dans un monde plus que jamais en pleine mutation

Après une période euphorique sur le prix des céréales et du lait, l'agriculture s'oriente vers une période de prix à la baisse.

Les produits nécessaires à la production ne suivent pas la même pente. Certaines productions sont toujours en crise : porcs, légumes ...

Certains agriculteurs ont beaucoup de difficultés à s'adapter à ces évolutions en dent de scie : « On investit, on n'investit pas, on accélère, on freine !!! »

La machine se dérègle ! Surcroît de travail, mauvaise maîtrise technique, mauvais financements, problèmes de santé...

Nous sommes dans une société de gagnants, de ce fait il y a aussi des perdants. Cela entraîne de l'endettement, de l'exclusion. Un mal-être s'instaure, une rupture dans l'insertion sociale de la famille se met en place.

Ces familles se retrouvent dans la catégorie des exploitations dites 'non redressables' mais elles ont toutefois le droit de vivre, le droit d'avoir leur part de soleil, le droit au respect et à la dignité.

Ces agriculteurs ne sont pas malhonnêtes. Ils ont sans doute fait quelques erreurs ou eu un manque de vigilance.

Des dirigeants qui provoquent des licenciements ne sont pas endettés personnellement, mais en plus ils ont des primes ! Difficile à comprendre pour des agriculteurs en difficulté...

2- Notre conception de la Solidarité : plus que des mots

Une seconde chance doit être un droit. Nous sommes une association de défense et d'accompagnement d'agriculteurs en difficulté ce qui implique une collaboration sans faille entre l'agriculteur et l'association.

Nous répondons à un appel au secours, démarche difficile à faire. A priori cet appel n'est pas normal !...que vont penser les voisins, même les amis, parfois la famille. Nous avons vu des parents cacher à leurs enfants qu'ils étaient en difficulté. Nous devons donc répondre à cet appel, et l'accompagnement que nous réalisons doit être efficace. Nous devons à chaque instant rester fidèles à nos objectifs :

- Nous apportons un soutien moral et humain.
- Nous contribuons à rompre l'isolement.
- Nous permettons aux personnes en difficulté de s'exprimer.
- Nous sommes à l'écoute, et, de la qualité de cette écoute dépend la réussite du projet que nous ferons avec l'agriculteur.
- Nous informons sur les droits sociaux, juridiques et économiques.
- Nous établissons une passerelle entre l'agriculteur, les organisations et l'administration.
- Nous cherchons avec l'agriculteur les meilleures solutions pour le maintenir sur sa ferme s'il le souhaite, ou l'aider à réaliser une réinsertion dans le respect de sa dignité.

Toute cette démarche s'effectue sans juger, dans la discrétion et le respect de la personne et de ses choix. Nous ne sommes pas des juges qui condamnons. C'est là que nous sommes différents et non concurrents de certaines autres institutions.

3- Une mission de plus en plus difficile.

- Nous accompagnons des agriculteurs de plus en plus jeunes
- Nous nous trouvons face à des situations où l'enjeu financier est important
- Les partenaires sont de plus en plus rigoureux, intransigeants. La Régionalisation des administrations ou des banques rendent les relations humaines et donc les négociations plus difficiles.
- Nous devons faire face à des urgences : EDF, eau, assurances, MSA.
- Nous devons parfois remplir plusieurs fonctions : psychologues, comptables, techniciens, juristes, négociateurs...

4- Un accompagnement respectant la personne demande du temps.

- L'agriculteur doit se remettre debout et se réapproprier son projet. Un bon accompagnement doit être une démarche vers l'autonomie.
- Nous avançons à son rythme. L'agriculteur doit prendre conscience de ses difficultés et trouver par lui-même, grâce à nos questions, la solution la plus appropriée à son problème.
- Si l'agriculteur le souhaite, nous devons en permanence maintenir le contact
- Un appel au secours est une démarche qui signifie une grande souffrance, un mal-être important. Bien souvent, la première demande de l'agriculteur n'exprime pas la réalité et la profondeur du problème. Notre écoute active va permettre d'entendre ces souffrances et ce mal-être cachés au premier abord et de trouver ainsi la racine des difficultés.

Pour venir en aide aux agriculteurs en difficulté, nous avons des moyens juridiques :

- La liquidation judiciaire bien maîtrisée est un outil qui permet d'arrêter sans dettes et de recommencer une autre vie.
- Si l'agriculteur souhaite continuer, nous avons la possibilité de présenter un état de cessation des paiements et de proposer un plan de redressement. C'est une démarche coûteuse, mais nécessaire dans certains cas. Cela permet de stopper les poursuites que pourraient engager les créanciers.

Dans tous les cas de figure, notre accompagnement consiste à chercher avec les personnes les pistes qui permettront d'atteindre les objectifs souhaités. Toute cette recherche de solutions demande beaucoup d'aide et de temps. Le projet de l'agriculteur peut nécessiter des remises en causes techniques, certains maîtrisent mal leur système, ou ne sont pas satisfaits de ce qu'ils font. Ils sont parfois victimes d'une habitude, d'une ambiance générale, ils ont peur du jugement de leur environnement.

Des collaborations peuvent être utiles avec les services spécialisés car nous n'avons pas toutes les compétences nécessaires: Chambre d'Agriculture, MSA, technicien, nutritionniste, avocat... Il est nécessaire de préciser le cadre de ses collaborations.

5- Besoin de se former et de s'informer.

Les agriculteurs que nous accompagnons se trouvent dans des situations très variées. Nous n'avons pas de recette à appliquer. Nous devons nous adapter à chaque situation pour que notre écoute et notre comportement créent un climat de confiance entre l'agriculteur et nous.

L'association régionale répond à certains de ces besoins :

✓ La formation :

- Comment accompagne-t-on ?
- L'écoute active
- Information et réflexion sur les droits sociaux : RMI, RSA
- Formation à la comptabilité

- Savoir négocier
- Formation juridique, les différentes procédures avec leurs avantages et leurs inconvénients.

✓ ***L'observatoire des agriculteurs en difficulté :***

L'objectif est de mieux cerner le profil des agriculteurs en difficulté.

- Qui sont-ils : moyenne d'âge, situation géographique, familiale ?
- Quel type d'exploitation agricole : statut, production, main d'œuvre ?
- Quelle est l'origine de leurs difficultés ?
- Quelles sont les solutions possibles ?
- Quel suivi est effectué ?

Ce travail doit permettre :
 D'assurer un suivi sur 1, 2 ans voir plus si nécessaire.
 De mettre en évidence les causes des difficultés vécues par certains agriculteurs
 De pouvoir négocier auprès des pouvoirs publics des mesures spécifiques pour les agriculteurs en difficulté.
 D'être un support pour des actions exceptionnelles (ex : plan d'urgence)

L'association régionale doit être à l'affût des nouveautés juridiques et sociales. Elle doit aider à monter les dossiers de demandes de subventions.

L'association régionale aide les bénévoles à faire des accompagnements de qualité dans chaque département puisque l'embauche d'une salariée permet d'effectuer des tâches qui demandent du temps et qui sont pourtant nécessaires pour aller jusqu'au bout de l'accompagnement.

Le réseau national apporte une aide non-négligeable

En matière juridique nous appliquons certaines règles issues de la révision des lois sur la sauvegarde des entreprises en 2005. Pour la plupart d'entre nous, nous ignorons qu'un certain nombre de ces lois sont le résultat de négociations et de propositions faites au niveau national par Solidarité Paysans. Par exemple :

- l'extension de la suspension des poursuites pendant la période d'observation aux coobligés personnes physiques ;
- l'extension des procédures aux personnes en cas de confusion de leur patrimoine avec celui du débiteur ;
- les dispositions d'ouverture des procédures de sauvegarde, de redressement et de liquidation ;
- la possibilité pour les cautions et coobligés personnes physiques de se prévaloir des dispositions du plan de sauvegarde ;
- les dispositions permettant de clore la procédure de redressement judiciaire ;
- l'instauration de délais pour clore la liquidation judiciaire ;
- l'impossibilité pour l'assureur de rompre le contrat d'assurance en cas d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire

Plus récemment, le réseau Solidarité Paysans a permis d'apporter certaines modifications au projet de loi sur le RSA.

A ce jour, certains paysans peuvent bénéficier du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) et des aides spécifiques qui en découlent :

- CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire)
- Exonération de la taxe d'habitation
- Exonération de la Redevance audiovisuelle

- Cotisation AMEXA (Assurance maladie des exploitants agricoles), assise sur une assiette forfaitaire (200 SMIC)
- Aide juridictionnelle quelque soit leur régime d'imposition.

Suite à la mobilisation du réseau Solidarité Paysans, l'Assemblée Nationale a entendu notre demande de ne pas lier l'ouverture du RSA au régime fiscal de l'agriculteur.

Voilà ce qui a finalement été obtenu grâce à la mobilisation de Solidarité Paysans : « Un amendement prévoit que tous les chefs d'exploitations agricoles pourront bénéficier du RSA, quel que soit leur régime fiscal d'imposition. Dans le projet de loi initial, seuls ceux imposés selon le régime du forfait avaient accès au RSA ».

Conclusion

L'accompagnement, s'il ne tient compte que du seul problème économique pour lequel la personne a appelé peut être insuffisant.

Souvent les difficultés sont imbriquées. Nous ne pouvons espérer une solution durable que si tous les problèmes sont évoqués : techniques, financiers mais aussi familiaux, problèmes de santé, évaluation des besoins et des désirs de la personne accompagnée.

L'accompagnant doit acquérir des compétences. Cela nécessite de se tenir régulièrement informé et de participer à des formations. Il doit régulièrement faire le point avec les autres bénévoles pour partager ses interrogations, ses incertitudes, ses inquiétudes, même ses limites face à la situation des personnes accompagnées.

Cela pour une prise de décision qui convienne en toute connaissance de cause.

L'objectif de l'accompagnement proposé par notre association est de conforter l'autonomie de la personne.

Il s'agit d'aider les personnes accompagnées à décider elles-mêmes, pour elles-mêmes et pour leur exploitation.

Synthèse de l'AG nationale Solidarité Paysans et de l'AG de SPBN et SOS Agriculteurs 50

Intervenants : Samuel Coibion d'Agri call, Jean-Marie Kneib, psychologue du travail, Jocelyne Porcher, chargée de recherche à l'INRA, Gérard Boittiaux, psychiatre, Mme Pineau, sous-directrice de la MSA 14-50.

1. Le stress en agriculture

Définition du stress : « Un état de stress survient lorsqu'il y a un déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face. ». Il y a des interactions entre la personne et son environnement qui sont influencées par la perception. Cette perception dépend de notre passé, de notre personnalité, de notre maturité, de notre expérience, de notre état de santé et du soutien social que l'on a.

Les causes du stress :

Les causes internes : personnalité, tempérament angoissé, maladies, formation insuffisante, sentiment d'incompréhension, manque de dialogue...

Les causes externes :

- L'accroissement des incertitudes :

- La mondialisation : les agriculteurs ont été les premiers à entrer dans la mondialisation
- Les instabilités climatiques
- Les instabilités familiales : d'autant plus grave que la charge de travail est souvent répartie entre l'homme et la femme et que le patrimoine commun est important.
- Les difficultés financières

- Accroissement de la pression administrative et réglementaire

- Traçabilité
- Réglementation dans l'utilisation des produits
- Mise aux normes
- Dossiers de primes
- Contrôles...

- Perte d'identité, de repère culturel, crise du sens

- Crise d'identité professionnelle : perte de la noblesse du métier, ils sont passés de « nourricier » à « pollueur ».
- Manque de reconnaissance sociale : L'importance de vivre de leur travail est mise à mal par la PAC : le revenu n'est plus issu seulement du travail. L'image d'assistanat est de plus en plus présente.

- Délitement du collectif

- Isolement géographique et social
- Montée de l'individualisme : Il faudrait remettre en place les solidarités dans le milieu rural, remettre le collectif à la place de l'individualisme ambiant. Il nous faut aussi revenir aux valeurs.
- Perte des solidarités

L'investissement socioprofessionnel permet aux agriculteurs d'avoir plus de ressources pour faire face à leurs problèmes.

Les conséquences du stress :

Sur ce que je fais : Les comportements

Sur ce que je pense : Les pensées

Sur ce que je ressens : Les émotions

Sur mon corps : Somatique

Comment réagissons-nous face au stress ?

Réaction de stress qui permet de s'adapter à la situation. C'est une perte de contrôle momentané, sans conséquences néfastes.

Etat de stress : C'est une perte de contrôle continu qui a des effets sur nous.

Être stressé un peu aide à faire face au danger, c'est normal. Ça devient anormal quand le stress perdure alors que la situation n'est plus angoissante.

La dépression : il y a un ralentissement psychomoteur (intellectuel, physique, psychologique). Perte de la capacité de se projeter dans l'avenir. Un déprimé dort mal, il a des réveils fréquents la nuit mais il n'a aucune envie de se lever le matin. Quand ça dure plus de 15 jours, on peut parler de dépression, surtout si s'y ajoute une douleur morale : sentiment d'inefficacité, de honte, d'indignité, sentiment d'être au fond du gouffre. Perte de la capacité à éprouver du plaisir. La dépression se soigne à condition qu'on n'attende pas que ça traîne.

Le suicide : La question du suicide se gère dans l'environnement immédiat de la personne. Le temps que la personne pense d'elle-même à aller voir un psychiatre, il sera trop tard.

Il ne faut pas avoir peur d'aborder la question du suicide avec les personnes en souffrance, ça permet à la personne qui y a pensé de ne pas être seule face à cette question. Il faut faire parler les gens sur comment ils comptent se suicider, qu'est-ce qu'ils font pour repousser cette idée, etc. Ne pas lâcher une personne qui a des envies de suicide.

Il faut valider les émotions de la personne, lui dire qu'on les comprend.

Sur quoi peut-on agir pour éviter ce stress ? L'évènement, la perception, le contrôle, les symptômes, le soutien social.

2. Le travail, une souffrance ?

Le travail comporte toujours une part de souffrance. Les agriculteurs ont besoin d'écoute pour pouvoir se plaindre (= exprimer leur souffrance)

Qu'est-ce que veut dire « travailler » ? Il y a une différence entre le travail prescrit (prévu, rêvé...) et le travail réel. Comme le travail ne se passe jamais comme on l'avait prévu, il engendre une souffrance. Le but est de contourner les difficultés.

Le travail est central dans la construction des personnes, de leur santé, dans la construction des liens sociaux. Celui qui travaille attend de la reconnaissance de la qualité de son travail. Il veut que son travail soit utile.

Aujourd'hui, les agriculteurs n'ont pas le droit à l'erreur. Ils ne reçoivent pas de reconnaissance de la part des consommateurs. Au contraire, on les traite de pollueurs et d'assassins. Pour avoir une reconnaissance de la part de la filière, les agriculteurs doivent être dans les 10% meilleurs. Ceci entraîne une course à la productivité. Le métier est dévalorisé. Il perd sa noblesse, son sens. Les contraintes administratives obligent les agriculteurs à modifier leurs pratiques car la loi peut être en contradiction avec leur projet.

3. L'accompagnant face à la souffrance

Quand on accompagne, on a tendance à éluder la souffrance quand elle arrive dans la discussion et à passer directement à des points techniques alors qu'il faudrait écouter cette souffrance.

Repérer la souffrance dans la voix, par le mutisme ou au contraire le bavardage qui ne veut pas dire l'essentiel, par les attitudes, quand la maison est complètement fermée, à travers l'agressivité verbale ou physique ou au contraire, la passivité.

Permettre son expression : il faut ménager des espaces de paroles, établir un climat de confiance. Le travail en binôme permet que la personne soit à l'aise avec l'un des 2, permet également de discuter séparément avec la femme et l'homme.

La prendre en compte : Reformuler, verbaliser le fait qu'on ait pris en compte cette souffrance.

Mais cela pose des questions aux personnes qui accompagnent :

- Est-on en capacité d'entendre la souffrance ?
- Que fait-on de la souffrance exprimée ?
- Est-on facilitateur de l'expression de la souffrance ?
- Est-on dans l'accompagnement des exploitations ou des personnes qui sont sur l'exploitation ?

Les axes de travail pour Solidarité Paysans et SOS Agriculteurs 50 :

- Faire exprimer la souffrance par la parole
- Créer des lieux de discussion
- Travail sur le droit à l'erreur
- Travail sur le sens du métier, le rapport à la mort
- Trouver la bonne distance entre l'éleveur et l'animal

Les personnes qui accompagnent peuvent également être confrontées à leur propre souffrance :

- Le sentiment d'impuissance
- Les agriculteurs n'écoutent pas toujours ce qu'on leur dit
- Il est difficile de ne pas prendre sur soi la souffrance des autres quand on rentre chez soi
- Nous avons une obligation de résultats par rapport à nos financeurs

Il nous faut accepter de ne pas être les sauveurs. Le travail en binôme est très important pour permettre d'évacuer notre souffrance en en parlant entre nous. **Les réunions départementales sont capitales pour échanger sur les accompagnements et pour garder une valeur collective à l'accompagnement.** Il est nécessaire de bien identifier sa propre souffrance pour écouter celle des autres.

Les axes de travail pour les accompagnants :

- Journées de formation dans le réseau pour apprendre le savoir-faire et le savoir-être dans l'accompagnement.
- Redéfinir notre champ d'intervention, nos limites : à partir de quand devons-nous passer le relais à des professionnels ?
- Développer des endroits pour parler pour les accompagnateurs mais aussi pour les personnes accompagnées.